

Séance ordinaire du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

Etaients présents :

Mmes KOKAI G., MULLER I., VAN DEN BROECK I.

Ms. COURANT P., GRALAK R., GRANDIN P., GUYENNOT G., PIEUX G., VAN PEE Y.

Absents excusés :

Mme FAVE B. (procuration à M. PIEUX G.), Mme LEROY S (procuration à M. GRALAK R.), Mme VAN DEN HEEDE A. (procuration à M. COURANT P.), M. JULIEN M. (procuration à M. GRANDIN P.)

Absentes : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 24 novembre 2023 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 24 novembre, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu sus cité.

1 – Demande de rétrocession du lotissement Gris couture :

Courrier en recommandé avec accusé de réception du 11 novembre 2023 reçu le 1^{er} décembre 2023 de Monsieur LIMA, Président de la copropriété (Association Gris couture).

Le 7 décembre appel à Monsieur LIMA pour lui faire part de l'absence de la délibération de l'association. Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale sera adressé à la mairie la semaine prochaine, une demande sera faite pour l'entretien des plantations, trottoirs et caniveaux, le chemin menant à l'école (rue de Morangles). La réfection des trottoirs à voir avec l'entreprise FLINT.

Le Conseil Municipal accuse réception du courrier incomplet.

2 – Décision modificative du budget (n°2) : (N°01/2024)

Lors du budget primitif 2023 la somme de 10 000€ avait été imputée aux dépenses imprévues il faut reporter cette somme en recette pour équilibrer le budget soit 1 814.54€ sur la ligne 002 et 8 185.46 € en 73223.

3 – Avis « Arrêt du projet PLH » : (N°02/2024)

Après analyse du document transmis aux élus par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote et émet un avis défavorable au projet PLH et ses 9 actions.

4 – Vote des Taxes : (N°03/2024)

Le Conseil Municipal arrête le taux des taxes :

- Foncier bâti : 47.98%
- Foncier non bâti : 58.62%
- TH 17.36%

Le Conseil Municipal vote et décide de maintenir les taux actuels à l'unanimité des présents.

5 – Questions diverses :

Néant

La séance est levée à 21 h 32.